

# Compte rendu de la séance du mardi 02 juillet 2013

Secrétaire(s) de la séance : Cathy CHAPLET

## Ordre du jour:

- Plan de financement jardin-Théâtre : valider DETR (40% du plafond 120 000 €) ;
- Achat de terrain- Acte administratif ;
- Suite de la maîtrise d'oeuvre du jardin-théâtre ;
- Avis sur enquête publique (demande d'autorisation portant sur les opérations de dragage et d'entretien de la Meuse Amont sur le territoire des départements de la Meuse et des Ardennes) ;
- Rapport sur l'eau ;
- Emploi d'avenir ;
- Démission d'un conseiller ;
- Questions diverses :
  - retour sur le 01/06/2013
  - congès secrétaire de Mairie semaine 34-35

## Délibérations du conseil:

### **DE\_2013\_256 Plan de financement du dossier " requalification d'une fiche**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des résultats de la commission d'attribution des aides dans le cadre de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Pour le dossier de "*Requalification d'une friche en jardin public avec création d'un théâtre de verdure*" le pourcentage attribué est de **40 %**. avec un plafond de 120 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de valider ce taux qui représente **48 000 €** de dotation pour une opération de **152 421.50 € HT**.et approuve le nouveau plan de financement ci-dessous.

### **CHAMPNEUVILLE plan de financement prévisionnel**

#### *Requalification d'une friche en jardin public avec création d'un théâtre de verdure*

Dépenses HT	Montant €	Ressources	Montant	%
Travaux préliminaires - terrassement	22 930,00 €	Ressources propres		
Maçonnerie	29 555,00 €	Autofinancement	43 422,50 €	28,49%
Travaux de surface	45 830,00 €	Aides publiques :		
Espace verts	12 300,00 €	DETR (50% de 120 000)	48 000 €	31,49%
Mobilier et jeux	27 950,00 €	CODECOM (20% de 40 000)	8 000 €	5,25%
Honoraires et études annexes	13 856,50 €	Département	10 000 €	6,56%
		Région	15 000 €	9,84%
		Réserve parlementaire	28 000 €	18,37%
		Sous Total	109 000 €	71,51%
TOTAL dépenses € HT	152 421,50 €	TOTAL recettes € HT	152 421,50 €	100%

## DE\_2013\_256\_1 Plan de financement Jardin-Théâtre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des résultats de la commission d'attribution des aides dans le cadre de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Pour le dossier de "*Requalification d'une friche en jardin public avec création d'un théâtre de verdure*" le pourcentage attribué est de **40 %**, avec un plafond de 120 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de valider ce taux qui représente **48 000 €** de dotation pour une opération de **152 421.50 € HT**. et approuve le nouveau plan de financement ci-dessous.(annule et remplace DE\_2013\_256)

## CHAMPNEUVILLE plan de financement prévisionnel

### *Requalification d'une friche en jardin public avec création d'un théâtre de verdure*

Dépenses HT	Montant €	Ressources	Montant	%
Travaux préliminaires - terrassement	22 930,00 €	Ressources propres		
Maçonnerie	29 555,00 €	Autofinancement	43 421,50 €	28,49%
Travaux de surface	45 830,00 €	Aides publiques :		
Espace verts	12 300,00 €	DETR (40% de 120 000)	48 000 €	31,49%
Mobilier et jeux	27 950,00 €	CODECOM (20% de 40 000)	8 000 €	5,25%
Honoraires et études annexes	13 856,50 €	Département	10 000 €	6,56%
		Région	15 000 €	9,84%
		Réserve parlementaire	28 000 €	18,37%
		Sous Total	109 000 €	71,51%
TOTAL dépenses € HT	152 421,50 €	TOTAL recettes € HT	152 421,50 €	100%

## DE\_2013\_257 Achat de terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur RENAUX Damien divise sa propriété ZE N°59 en 3 parcelles a, b, c.

Le Maire propose d'acheter la parcelle c.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'acquérir la parcelle c, d'une contenance de 5a 44ca soit 544 m<sup>2</sup> à 17 € le m<sup>2</sup> ; pour la somme de 9248 €
- et autorise le maire a établir l'acte administratif et a signé tout document administratif se rapportant à l'achat de la parcelle.

## DE\_2013\_258 AVANT PROJET JARDIN-THEATRE

Suite à l'avant projet d'Atelier Paysage, le Maire a contacté d'autres concepteurs afin d'avoir une proposition alternative du projet répondant aux critères sociaux environnementaux demandés. Il propose le cabinet d'architecte-paysagiste, ATELIER LE BALTO située à BERLIN (Allemagne) pour la somme de 2000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de retenir le cabinet d'architecte-paysagiste ATELIER LE BALTO situé à Berlin (Allemagne) pour la somme de 2 000 € TTC ; et autorise le Maire à négocier les frais liés à "la résidence" d'architecte-paysagiste.

## **DE\_2013\_259      Enquête publique sur le dragage de la Meuse**

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE a présenté, une demande d'autorisation portant sur les opérations de dragage et d'entretien de la Meuse en Amont sur le territoire des départements de la Meuse et des Ardennes. Une enquête publique aura lieu du 29 juin au 30 juillet 2013.

En application de l'article R214-8 du code de l'environnement, il appartient au conseil municipal de formuler un avis sur cette affaire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- demande que les périodes de reproduction des espèces (frayères) soient respectées ;
- demande des explications sur l'amélioration des écoulements, sur les modifications possibles de la structure et de l'hydrodynamisme de la voie d'eau ;
- demande, avant le commencement des travaux, une réunion publique avec Maître d'Ouvrage et Maître d'Oeuvre sur le territoire de la commune, pour informer les riverains et les agriculteurs

## **DE\_2013\_260      Rapport 2012 sur le prix et la qualité de l'eau potable**

Comme le prévoient les dispositions de l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (désormais article D2224-5 et D2224-1 du code de l'Environnement, et article L2224-5 du code général des collectivités territoriales) , Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur l'eau de 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide le rapport sur l'eau de 2012.

## **DE\_2013\_261      Emploi Avenir**

En accord avec la Codecom de Charny, qui portera administrativement l'emploi, et les communes de VACHERAUVILLE, BETHINCOURT et CHATTANCOURT, il a été décidé d'embaucher un emploi avenir.

Suite aux entretiens effectués à la Codecom de CHARNY le 01 juillet 2013, le Maire propose au Conseiller Municipal d'employer Mme Dany MAURY comme agent d'entretien pour notre collectivité à raison de 8 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de recruter un agent d'entretien ;

décide d' embaucher 8 heures/semaine Mme Dany MAURY domiciliée à Verdun (55100) et autorise le Maire a signé les conventions et tout document nécessaire à l'embauche de Mme Dany MAURY

## **DE\_2013\_262      Démission d'un conseiller**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu, en date du 01 juillet 2013, une lettre de démission de Mme Valérie CROISSANT, conseillère municipale.

Le Conseil Municipal, prend acte de la démission de Mme Valérie CROISSANT.